



AVIVO

L'ASSOCIATION
DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉS
ET FUTURS RETRAITÉS

Edito

EXIT LA RÉFORME 2020, VOILÀ LA RÉFORME AVS 21 !

L'AVS a fêté son 70^e anniversaire avec un bilan plus que positif. Jugez plutôt : après qu'elle a été acceptée en votation populaire le 6 juillet 1947, le versement des premières rentes a eu lieu moins de 6 mois plus tard, soit le 1er janvier 1948 !

La rente minimum était fixée à 40 francs! Depuis 1948, 14 années ont été bouclées avec un déficit et 34 années avec des bonis. Le total des avoirs de l'AVS est de 43,5 milliards, soit un boni moyen de 907 millions par année! Les premières rentes versées étaient de 40 francs minimum. En 2018, la rente moyenne est de 1'862 francs pour les femmes et 1'836 francs pour les hommes. Les cotisations ont évolué de 4 % en 1948 à 5,2 % en 1969, puis 8,4 % en l'an 2000. De plus, le peuple suisse a approuvé en 1999 l'augmentation d'un point de TVA en faveur de l'AVS, or depuis 20 ans seuls 83% des recettes ont été versés à l'AVS, les 17% restants ont été détournés dans les caisses de la confédération, soit

500 millions de plus par année, au total 19 milliards. Compte tenu en plus des 15 milliards qui ont été ponctionnés dans le compte AVS pour l'assurance AI en 2011, la situation financière de l'AVS serait encore plus florissante, même si elle a pu économiser plus de 40 milliards!

Les frais de gestion pour l'AVS sont de :

- 2,14 millions pour 8,4 millions d'assurés et 2'324'849 retraités.

Pour le 2^{ème} pilier, les chiffres sont un peu différents :

- 5,2 millions pour 2,3 millions d'assurés et 744'977 retraités.

En comparaison, les caisses de pension qui existaient bien avant l'AVS ont été renforcées par le système des trois piliers voté le 23 décembre 1972, mais il faudra attendre 1985 pour son entrée en vigueur !

suite en page 2

Permanence d'impôts

**L'AVIVO souhaite renforcer son équipe
et recherche des personnes pour le poste suivant**

Remplisseurs d'impôts

(activité bénévole)

- Aimer le contact humain
- Respecter la confidentialité
- Etre à l'aise sur un ordinateur
- Connaître la fiscalité

Pour plus de renseignements nous nous tenons également à votre disposition au 022 329 14 28.

Merci d'avance pour vos offres !!!

suite de la page 1

Et même 1987 pour l'assurance invalidité. Cette dernière a été dotée d'un capital ponctionné dans le fonds AVS. Cette dette a atteint 15 milliards en 2011. Depuis, 4,6 milliards ont été remboursés. Mais les chambres fédérales viennent de changer la donne en modifiant les conditions du remboursement.

De plus, c'est la société Compenswiss qui gère depuis début 2019 les fonds de l'AVS, de l'AI et des APG qui ont été externalisés. Cette société s'est établie à Genève. Ses responsables viennent de défrayer la chronique des gratte-papiers. Leur salaire serait bien supérieur à celui des banquiers ! En ce qui concerne le contrôle des activités et des décisions, cette externalisation ne permettra plus aux parlementaires d'intervenir et poser des questions sur la gestion des fonds des quelque 8,4 millions d'assurés ! Si vous voulez en savoir plus, lisez les rapports et communiqués de presse. Attention ! Lors de la conférence de presse tenue à Zurich, les responsables précisent en lettres grasses à la une de leur document : *« Cette présentation a été élaborée avec le plus grand soin. Cependant, nous ne pouvons accorder aucune garantie quant à l'exactitude de son contenu »*.

Je ne sais pas quelle serait la réaction des autorités et de nos membres si nous présentions les comptes de l'AVIVO avec une telle information !

Voilà pour les grandes lignes de ce projet AVS 21, et ce n'est pas tout ! Ce projet comporte encore la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans et une hausse de la TVA de 1,5 point, propositions évidemment aussi inacceptables l'une que l'autre.

Un des initiateurs de ce projet AVS 21 et de la RFFA, et président du Parti Socialiste Suisse, annonçait haut et fort : si la hausse de l'âge de la retraite des femmes est votée, nous (les socialistes) lancerons le référendum. Eh oui ! Mais par précaution, pour nous aussi, le temps est bien-tôt venu de tailler les crayons.

Jean Spielmann

IMPRESSUM :
 Editrice responsable : Nathalie Schmitt Contact : AVIVO - 25, rue du Vieux-Billard - Case postale 155 - 1211 Genève 8 / Tél. 022 329 14 28 - Fax. 022 320 10 27 / admin-journal@avivo.ch / www.avivo.ch / CCP: 12-3286-4 / Tirage 10'000 exemplaires Impression Atar Roto Presse, Sa-tigny.

MARCHÉ DE DUPES DES ASSUREURS

Le patron de Swiss Life considère que le système de prévoyance est en difficulté. Pour rétablir l'équilibre de son financement, il préconise une nette baisse du taux de conversion qui devrait être réduit bien en dessous de 5 %. Le taux est actuellement fixé à 6,4 %. Il était encore de 7,1 % en 2007 ! Mais pas seulement : il propose aussi une hausse significative de l'âge de départ à la retraite. Pour le patron de Swiss Life, relever l'âge de la retraite à 70 ans est « sensé » !

En plus de relever l'âge de la retraite à 70 ans, alors que les plus de 55 ans ont de plus en plus de peine à trouver un emploi, le patron de Swiss Life préconise aussi un taux de conversion à 5 %, ce qui signifie par exemple pour un revenu de 5'000 francs par mois, une baisse de la rente, de 2'369 francs actuellement, à 1'742 francs, soit une baisse de revenus de 627 francs par mois ! (Le revenu moyen suisse est de 6'500 F en 2018).

« Cette baisse du taux de conversion sera accompagnée de mesures de compensation », note le directeur général de l'assureur zurichois Swiss Life, âgé de 47 ans. Cela signifie que davantage d'épargne est nécessaire, pour qu'à la fin, le capital de retraite soit plus élevé.

Cela nous promet en langage plus clair une hausse des cotisations du deuxième pilier qui sont déjà bien plus élevées que celles de l'AVS pour une rente plus basse !

2e pilier

Cotisations: employé 7,89 % - employeur
10,78 % - total 18,67 %

Rente (moyenne):

femme 1'532 francs - homme 1'742 francs

AVS

Cotisations: employé 4,2 % - employeur 4,2
% - total 8,4 %

Rente (moyenne):

femme 1'882 francs - homme 1'836 francs

En plus de ce marché de dupe offert par les assureurs, il faut aussi réfléchir aux conséquences de la capitalisation des rentes. Chacun fabrique sa propre retraite avec le placement de son capital résultant de ses cotisations, géré par les assureurs ! Avec les intérêts négatifs, le capital des retraites du 2e pilier, 886 milliards en 2017, est en grand danger !

Jean Spielmann